



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
Hebdos régionaux de Québec

**Projet de protection des berges du fleuve Saint-Laurent entre le parc
Notre-Dame-de-la-Garde et le terrain de la Garde côtière canadienne à Québec**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 27 MARS À QUÉBEC

Québec, le 7 mars 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de protection des berges du fleuve Saint-Laurent entre le parc Notre-Dame-de-la-Garde et le terrain de la Garde côtière canadienne* par la Ville de Québec. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 27 mars 2013, à compter de 19 h 30, à la Salle du Yacht Club de Québec, au 2^e étage, au 1225, boulevard Champlain, à Québec**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 22 avril 2013.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 avril 2013, ces documents peuvent être consultés dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque Collège-des-Jésuites, 1120, boul. René-Lévesque Ouest, Québec.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Québec souhaite mener des travaux de protection des berges du fleuve Saint-Laurent pour contrer l'érosion afin d'assurer la sécurité des usagers et préserver les infrastructures touristiques et urbaines en place. Ces travaux seraient réalisés entre les lots 1 315 062 et 1 315 094 du cadastre de la Ville de Québec, situés entre le terrain de la Garde côtière canadienne et le début des encaissements de bois près du bassin Brown dans le secteur Notre-Dame-de-la-Garde, sur des terrains appartenant à l'Administration portuaire de Québec et à la Ville de Québec.

Le projet consisterait à enrocher le talus en érosion avec de la pierre de différents calibres sur une distance de 414 m linéaires. La superficie totale d'empiètement en milieu marin serait d'environ 6 500 m² et l'empiètement en milieu terrestre serait d'environ 1 500 m². Le projet nécessiterait le déplacement et l'entreposage temporaire de mobilier urbain et d'équipements fixes, l'aménagement d'une aire d'entreposage

des matériaux, d'une aire de stationnement et de ravitaillement de la machinerie, l'aménagement d'un chemin d'accès à la plage et de barrières à sédiments ainsi que l'excavation d'une tranchée au bas de la pente pour ancrer le pied d'enrochement, l'exécution de travaux de reprofilage de la pente, la mise en place d'une membrane géotextile, l'utilisation de pierres filtres de 100 à 300 kg, l'utilisation de pierres de carapace de 1 à 3 tonnes et la végétalisation de la berge.

La Ville de Québec réaliserait ce projet sur une période de dix ans en deux ou trois tronçons dont le premier serait prévu en 2013. Le coût du projet est estimé à 600 000 \$ par tronçon de 200 m. La durée des travaux est estimée entre six à huit semaines par tronçon.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les activités du projet pourraient avoir des répercussions sur les milieux biologique et humain.

Le promoteur mentionne que les travaux pourraient perturber la qualité des eaux par la mise en suspension de particules générées par les travaux d'excavation et de reprofilage de la pente ainsi que durant la mise en place de l'enrochement. Pour prévenir le ruissellement des sédiments vers le fleuve, le promoteur installerait des barrières à sédiments et éviterait les travaux d'excavation au moment de forts vents, de périodes de crues ou de fortes pluies. Pour limiter la contamination de l'eau et des sols par la machinerie utilisée, le promoteur réaliserait les travaux à marée basse et la machinerie ne pourrait circuler dans le littoral du cours d'eau. Le promoteur précise qu'il existe un très faible potentiel d'habitat pour la faune aquatique dans le secteur des travaux et estime que les méthodes de travail proposées limiteront la perturbation de l'habitat du poisson.

Quant à la perturbation de la circulation et des activités récréotouristiques, le promoteur mettrait en place une signalisation claire indiquant les contraintes imposées par les travaux (voie obstruée, détour, stationnement interdit, etc) afin d'orienter adéquatement les automobilistes ainsi que les usagers de la piste cyclable et du parc Notre-Dame-de-la-Garde.

LA DEMANDE D'AUDIENGE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 22 avril 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant, public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : protectionbergesquebec@bape.gouv.qc.ca.